



## FONDS DE RÉSILIENCE ÎLE-DE-FRANCE ET COLLECTIVITÉS

Fonds résilience  
Île-de-France  
et collectivités.  
Nous sommes là.

**PROLONGATION DU DISPOSITIF**  
Jusqu'au 17 mars 2021

La Région Île-de-France, la Banque des Territoires et plus de 60 collectivités franciliennes partenaires apportent une solution de financement aux micro entrepreneurs, TPE/PME, professions libérales et travailleurs indépendants, afin qu'ils puissent relancer leur activité et financer les adaptations indispensables à la reprise (investissement matériels et immatériels pour répondre à la nouvelle donne sanitaire, réapprovisionnement...). Initiative Ile-de-France et l'ensemble des plateformes Initiative franciliennes sont partenaires du dispositif.

Le fonds de résilience est une avance remboursable exceptionnelle, elle soutient la trésorerie des TPE/PME en finançant des coûts fixes ou des investissements nécessaires à la reprise ou au maintien de l'activité.

Plusieurs types de société y ont droit :

- Les entreprises et micro-entreprises,
- Les entreprises de l'ESS à partir de 1 salarié,
- Les entreprises de l'hôtellerie, restauration, événementiel, divertissement et bien-être.

Les montants accordés varient en fonction de l'effectif :

- 10 000 € maximum pour les structures sans salarié (remboursable 4 ans maximum dont 18 mois différé maximal),
- 50 000 € maximum pour les structures de 1 à 10 salariés (remboursable sur 5 ans maximum dont 24 mois de différé maximal),
- Jusqu'à 100 000 € pour les structures de plus de 10 salariés (remboursable sur 6 ans maximum dont 24 mois de différé maximal).

Pour en savoir plus et bénéficier du Fonds de Résilience  
[cliquez-ici](#)